

## LA MOTOCULTURE NORD-AFRICAINE, Tunis

Publicités  
(L'Écho d'Alger, 18-19 avril 1920)



---

LA MOTOCULTURE NORD-AFRICAINE  
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE  
AU CAPITAL DE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENTS FRANCS  
SIÈGE SOCIAL : TUNIS, 1, RUE ES-SADIKIA  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 729*)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 5 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.  
MM.  
CHABANNES LA PALLICE (Jacques de), [domaine d'Utique](#) (Tunisie) ; président.  
CALO (Salvatore), 23, rue Es-Sadikia, Tunis ; administrateur-délégué.  
MESSANA (Guiseppe), 14, rue d'Angleterre, Tunis.  
CANINO (Salvatore), 2, rue de Moscou, Tunis.  
IPCAR (Émile), à Tunis.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. CALO (Guglielmo), 23, rue Es-Sadikia, Tunis.

Constitution et durée. — Société constituée le 19 février 1920 pour une durée de 50 ans.

Objet. — La motoculture ainsi que la participation et l'exploitation directe ou indirecte dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'agriculture en particulier, à l'industrie et au commerce en général.

Capital social. — 302.500 francs, divisé en 785 actions de 500 francs.

Année sociale. — 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale. — Avant fin juin : 1 voix par 5 actions. Dépôt des titres 5 jours avant l'assemblée.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions. Sur le solde : 20 % au conseil ; 5 % au directeur de la société ; 75 % aux actions.

---